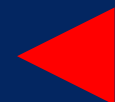
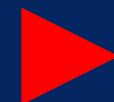




VISIO DE PRESENTATION 20 MARS 2025



Projet Sportif Fédéral



PSF 2025

Projet Sportif Fédéral Héritage des JOP

Le sport :

- ✓ éducation,
- ✓ insertion,
- ✓ santé,
- ✓ inclusion,
- ✓ durabilité.

Cohérence avec le projet fédéral « ENSEMBLE CULTIVONS NOTRE POTENTIEL »

➤ Objectif : Augmenter le nombre de pratiquants.



Budget

En attente de l'enveloppe PSF 2025



Dont CREDIT OUTRE-MER

XX€

20%

pour la pratique féminine

50%

pour les clubs

Enveloppe PSF 2025

XX€

Rappel 2024 FFRS
589 200€

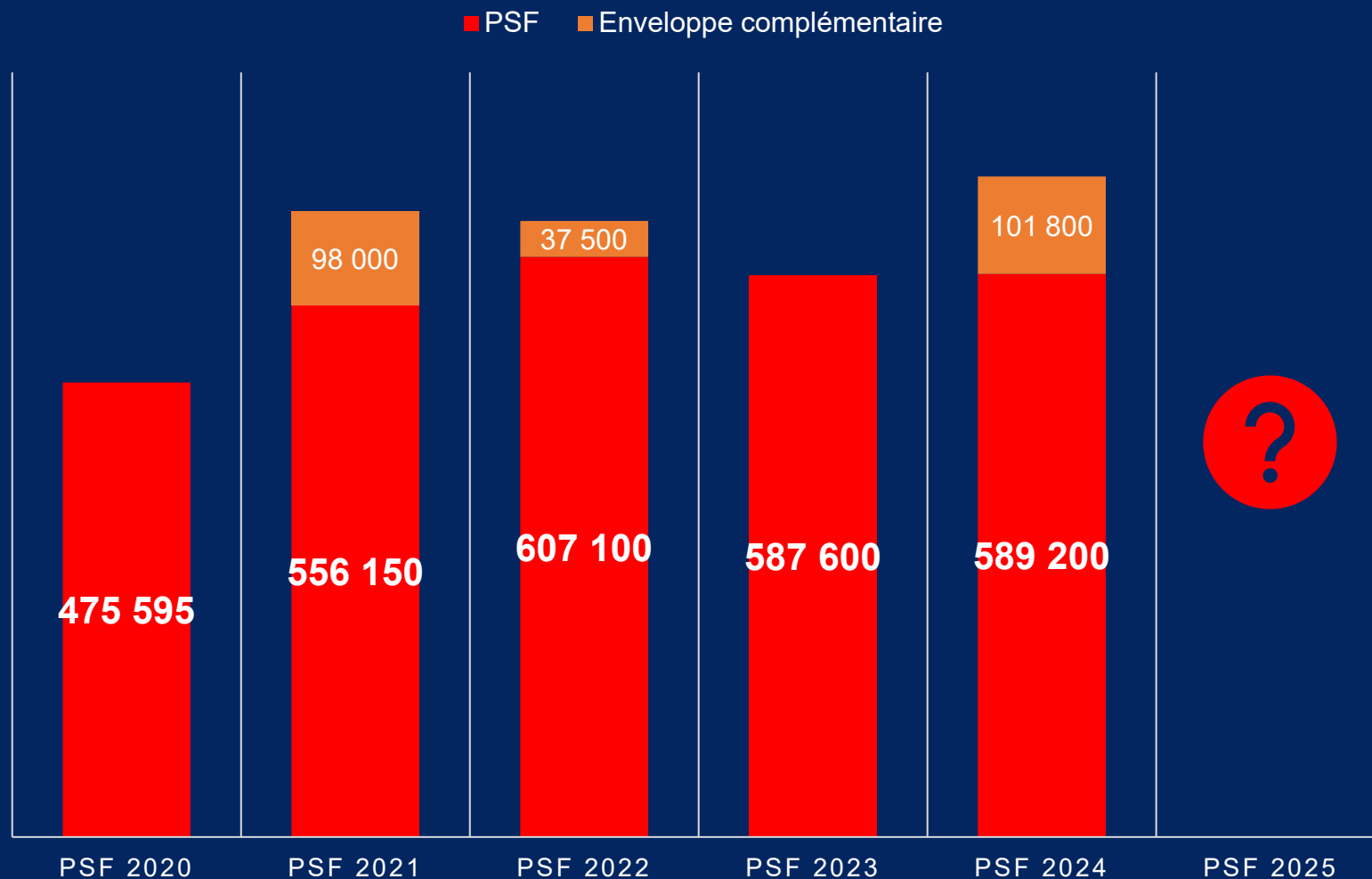
+

101 800€

Enveloppe complémentaire pour le dispositif des vacances olympiques et paralympiques

EVOLUTION

De 2020 à 2025



Le cadre défini par l'ANS

Note de service de l'ANS



Garantie d'une attribution équitable et transparente

50%
part réservée aux clubs

Maintien / sanctuarisation
des crédits attribués en Outre-mer

Renforcement des actions menées en faveur des
femmes et des jeunes filles avec un minimum de
20%

Le cadre défini par l'ANS

Note de service de l'ANS

Le déploiement des politiques publiques

INCLUSION PAR LE SPORT

Rendre la pratique accessible à tous

FEMINISATION DE LA PRATIQUE

Renforcement des actions menées en faveur des femmes et des jeunes
filles
minimum de 20%

DEVELOPPEMENT DE LA PRATIQUE PARASPORT

Programme Club Inclusif
Inscription handiguide

LUTTE CONTRE TOUTES FORMES DE VIOLENCES

ACCESSION TERRITORIALE AU SPORT DE HAUT NIVEAU (pour les ligues)

LE SPORT SANTE

ADAPTATION DES PRATIQUES AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

Planning Clubs & OD



Visio de
présentation de
la campagne
PSF 2025

Judi 20 mars

Dépôt des
dossiers de
demande PSF25
sur LCA et des
CRF24 (les CRF
doivent être déposés
avant la demande)

A partir du 21 mars

Dépôt des
demandes sur
LCA et des CRF
2024 (pour les
structures
demandant du
PSF25)

⚠ Jusqu'au **22/04**

CRF2024

Dépôt des CRF24 pour
toutes les structures

⚠ Jusqu'au **30/06**

Planning **FFRS**



Préparation de
la campagne
PSF 2025

Instruction
technique des
demandes
PSF25 et des
CRF24

-> 28 mai

Commission
PSF

Validation de la
répartition des
crédits
Validation des
CRF24

-> 13 juin

Mise en
paiement.

Réalisation des états
de paiements et des
conventions.

ETE 2025



TRANSPARENCE DE LA DÉCISION

Instruction

Commission technique

Composée de CTS et salariés fédéraux

- Etudie de la recevabilité
- Instruit les dossiers
- Contrôle les CRF N-1

Elle formule pour chaque action de chaque dossier un rapport d'analyse technique assorti d'une proposition de montant de subvention.

INSTRUCTION TECHNIQUE

Fonctionnement

COORDONNATEUR - Thierry CADET

Joel PIGEON
Amandine MIGEON
Geoffroy TIJOU
Eric PERRAUDIN
Matthieu BOHER
Julien DESPAUX
Frederic GUITTON
Bernard SEGUY
Thomas BOUCHER
Stephane HERIN

3 sous-commissions :

- RECEVABILITE
- CRF
- ETUDE DES DOSSIERS

Réunions hebdomadaires de chaque sous-commission

Traitement des dossiers par binômes (changement toutes les semaines) et harmonisation hebdomadaire.

TRANSPARENCE DE LA DÉCISION

Instruction

COMMISSION FEDERALE PSF

Composée de membres du BE / CA, de responsables de ligues & CDRS, de la présidente de la commission d'éthique, de la DTNA, de CTS, de salariés.

Garantit l'indépendance des décisions et veille au respect des règles d'éthique, de déontologie et de transparence.

- Propose à l'Agence une répartition des crédits dans le respect de l'enveloppe financière PSF FFRS et de la note de cadrage.
- Valide les CRF N-1



TRANSPARENCE DE LA DÉCISION

COMMISSION PSF



Stéphane CASTERAN, Président de la commission nationale PSF - Secrétaire général de la FFRS – Président du CDRS33

Boris DARLET, Président de la FFRS

Monique KERIBIN, Trésorière de la FFRS – Présidente du CDRS 29

Marie-Claire LE RALLEC, Membre du CA de la FFRS – Trésorière de la ligue de Bretagne

Jean-François MALARD, Président du CS NOISY LE GRAND

Cécile TORDO, Membre du CA FFRS, présidente du CDRS06

Christophe SMITT, Membre du CA de la FFRS – Président de la ligue AURA

Valérie SERDA, Trésorière adjointe de la FFRS – Membre du CA de la ligue Sud – Présidente du CDRS 83 – Trésorière du ROLLER PROVENCE MEDITERRANEE

Philippe MANGUETTE, Membre du CA FFRS, Président ligue Hauts de France – Président CDRS59 – Président du Roller Sports Lambersart

Jean-François PROUX, Trésorier de la ligue AURA - Trésorier du CDRS69 – Président du Lyon Roller Métropole – Membre de la commission Roller Hockey

Laurent MONBEIG, Représentant des territoires ultra-marins, Président de la ligue de la Réunion

Marion RABIER, Salariée de la FFRS, Responsable du service aux clubs

Marie AUDON, Salariée de la FFRS, Responsable du service emploi – formation

Florent PHILIPPE, Salarié de la FFRS

Le/la DTN ou son représentant

Le/la président(e) du comité d'éthique de la FFRS (en cours de composition)

Thierry CADET, CTN – rapporteur de la commission d'analyse et d'évaluation

Le/la représentant(e) de l'agence nationale du sport en qualité d'observateur

Faire une demande PSF



Tous les documents se trouvent sur le site FFRS :

<https://ffroller-skateboard.fr/blog/projet-sportif-federal-psf-2025-la-campagne-de-depot-de-dossier-est-ouverte/>

Critères D'éligibilité

Pour les clubs



- Être affilié à la FFRS
- Être à jour de ses cotisations à la Ligue et au CDRS



- Licencier tous ses adhérents
- Avoir un minimum de 30 licenciés sur la saison en cours
- Avoir signé le contrat d'engagement républicain



Pour les organes déconcentrés

- Formaliser un projet de associatif
- Respecter les obligations fédérales statutaires et réglementaires – Dépôt du PV et bilan financier de la dernière AG
- Avoir signé le contrat d'engagement républicain

DEPOT DES CRF 2024

Dépôt des CRF24 sur LCA uniquement avant la demande de PSF25
Remplir le compte rendu et le bilan réalisé de l'action montrant
l'utilisation de la subvention!



Pas de CRF = **demande de
remboursement de la part de
l'ANS**

** CRF partiel possible si l'action n'est pas encore terminée*



Demande de PSF 2025



OUI



NON



Dossier administratif Recevabilité



Bien remplir la partie administrative de votre dossier sur LCA

Voir « Guide – Le compte asso – Faire une demande PSF »

Demande à réaliser via Le Compte Asso : <https://lecompteasso.associations.gouv.fr>

Les pièces à joindre :

- ☐ un exemplaire des statuts
- ☐ la liste des dirigeants
- ☐ le plus récent rapport d'activité approuvé
- ☐ le dernier budget prévisionnel annuel approuvé
- ☐ les comptes annuels approuvés du dernier exercice clos
- ☐ un relevé d'identité bancaire
- ☐ le projet associatif

Demande PSF LE CADRE



Bien remplir la partie administrative de votre dossier sur LCA

Voir « Guide – Le compte asso – Faire une demande PSF »

Demande à réaliser via Le Compte Asso : <https://lecompteasso.associations.gouv.fr>

Code de la subvention PSF de la FFRS **1442**

☐ Un seul dossier par structure

☐ Un dossier peut contenir plusieurs actions

CLUBS : **3 ACTIONS**

CDRS – LIGUES : **5 ACTIONS**

☐ Financement maximum de 50% du budget des actions

Attention à l'équilibre de votre budget !

☐ Début des actions en 2025 (fin possible 1er semestre 2026)

☐ Seuil par structure de 1 500€ (1 000€ en ZRR)

A compter de 2025,



**une subvention de 1 500 €
permettra de financer 1 action à 1 500 € ou 2 actions à 750€**

**une subvention de 1 000 €
permettra de financer 1 action à 1 000 € ou 2 actions à 500€.**



PSF

Les actions pour les clubs

Objectifs opérationnels de l'Agence nationale du sport

1. Développement de la pratique

- a) Développer la pratique sportive à l'école
- b) Développer une offre parasport
- c) Développer la pratique féminine
- d) Structurer et dynamiser le club
- e) Organiser un événement sportif attractif



2. Promotion du sport santé

- a) Développer une offre sport santé
- b) Développer une offre santé bien-être



3. Développement de l'éthique et de la citoyenneté

- a) Garantir un sport sécurisé
- b) Développer une démarche RSO





PSF

Les actions pour les CDRS

Objectifs opérationnels de l'Agence nationale du sport

1. Développement de la pratique

- a) Développer la pratique sportive à l'école
- b) Développer une offre parasport
- c) Développer la pratique féminine
- d) OD - Structurer et dynamiser le territoire
- e) Organiser un événement sportif attractif



2. Promotion du sport santé

- a) Développer une offre sport santé
- b) Développer une offre santé bien-être



3. Développement de l'éthique et de la citoyenneté

- a) Garantir un sport sécurisé
- b) Développer une démarche RSO





Les actions pour les LIGUES

Objectifs opérationnels de l'Agence nationale du sport

1. Développement de la pratique



- a) Développer la pratique sportive à l'école
- b) OD - Structurer et dynamiser le territoire
- c) Développer une offre parasport
- d) Développer la pratique féminine
- e) Organiser un événement sportif attractif
- f) LIGUE - Former des initiateurs, juges, arbitres, bénévoles

3. Développement de l'éthique et de la citoyenneté



- a) Garantir un sport sécurisé
- b) Développer une démarche RSO

2. Promotion du sport santé



- a) Développer une offre sport santé
- b) Développer une offre santé bien-être

4. Accession territoriale au sport de haut niveau (LIGUE)



- a) LIGUE - Détection - accession territoriale
- b) LIGUE - Perfectionnement - accession territoriale
- c) LIGUE - Formations
- d) LIGUES - Compétitions

Quelques précisions



INTITULE :

Choisissez un titre d'action parlant qui permettent de comprendre rapidement l'objet principal de votre action.

OBJECTIFS :

Les objectifs doivent être facilement identifiables et compréhensibles.

Par exemple : Accueillir un public spécifique (personne en situation de handicap, public en ZRR, femme, etc.), Développer une nouvelle offre de pratique, Recruter de nouveaux adhérents, etc.

DESCRIPTION DU PROJET :

Soyez clairs et concis. Dites-nous qui fait quoi et comment. Il faut éviter les actions fourre-tout. L'attente concerne des actions précises avec des détails (partenariat existant ou en cours, avancé de la mise en place, etc.). Tenez compte des critères de la note de cadrage.

PUBLIC BENEFICIAIRE :

Précisez le statut (licenciés, école de sport, bénévoles, etc.), la tranche d'âge, le genre, le nombre et le type de public (prioritaire, valide, en situation de handicap, etc.).

TERRITOIRES :

Précisez le statut (Quartier politique de la ville, autres territoires, communes en ZRR, etc.) et le nom du territoire concerné en commentaire.

MOYENS HUMAINS :

Indiquez si votre action sera mise en place par des bénévoles ou des professionnels (salarié, indépendants) ou services civiques, etc.

Précisez les heures estimées pour cette action que ce soit dans la préparation en amont de l'action, que le temps pour la mise en place et ensuite les heures passées sur le bilan.

EVALUATION :

Utilisez des indicateurs quantifiables qui permettent une évaluation simple de votre action. Ce peut être le nombre de personnes touchées, le nombre d'adhérent espéré en plus suite à votre action, la mise en place de nouveaux créneaux ou la reconduction d'une convention avec une structure partenaire, etc.

Quelques erreurs à éviter

Votre projet associatif n'est pas éligible en tant que tel. Vous devez dégager de votre projet associatif une ou plusieurs actions de terrain que vous comptez mettre en place.

La prise en charge des frais d'inscription des adhérents n'est pas une action éligible.

Les frais de gestion d'une équipe ou d'un pan de votre activité (ex : école de patinage, section d'une discipline) ne sont pas des projets PSF mais du fonctionnement.

Les demandes pour de l'achat de matériel ne rentre pas dans le cadre de projet en tant que telle. En revanche, si dans votre projet vous avez prévu une ligne budgétaire pour de l'acquisition de petit matériel alors cela peut être pris en compte car le matériel devient un moyen pour atteindre la réalisation de votre action. Montant maximum de 500€ht

L'équipement sportif n'est pas géré via le PSF

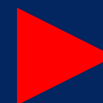
L'emploi n'est pas géré par le PSF mais par le PST

Quelques motifs de refus



- Demande non conforme à la note de cadrage du PSF
- Le financement proposé ne permet pas d'atteindre le seuil minimal de subvention
- Club n'entrant pas dans les critères d'éligibilité de la note de cadrage
- La qualité du dossier ne permet pas de proposer une subvention dans le cadre du PSF
- Les actions présentées ne sont pas prioritaires au regard de la note de cadrage du PSF
- Les actions ne sont pas suffisamment détaillées pour pouvoir être financées
- Actions non conformes à la note de cadrage et/ou non prioritaires

Merci



Thierry CADET

 PSF 2025 
psf@ffroller-skateboard.com